

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

D.CN.2023-67

OBJET : MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ, D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - ROUTE DU SEMNOZ - PLAN DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE ÉTABLI EN PARTENARIAT AVEC LE SYANE

Rapporteur : Aurélien MODURIER

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Délibération réceptionnée en Préfecture le 31 MARS 2023

Délibération publiée le 3 avril 2023

Le vingt sept mars deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt mars deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, AVET LE VEUF Elodie, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CECCHINEL Lola, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GÉRY Fabien, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, KRIVOBOK Nicolas, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAGE Sophie, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SAUTY Yannis, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

BANGUÉ Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), BOUVERAT Evelyne (pouvoir à COHEN Guillaume), DIJEAU Isabelle (pouvoir à LAYDEVANT Christiane), DULELLARI Ornela (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), PEUGNIEZ Eric (pouvoir à DEGENNE Jean-François).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PESSEY Tony

D.CN.2023-67

OBJET : MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ, D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - ROUTE DU SEMNOZ - PLAN DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE ÉTABLI EN PARTENARIAT AVEC LE SYANE

Rapporteur : Aurélien MODURIER

Le SYANE exerce la compétence en matière de réalisation de travaux de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

L'opération de mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications route du Semnoz sur le territoire de la commune déléguée d'Annecy, entrant complètement dans le champ de ses compétences, le SYANE a été saisi pour assurer la réalisation des travaux.

L'opération est réalisée en amont d'une opération plus globale de réaménagement des abords du camping municipal programmée ensuite second semestre 2023.

Par délibération n° D.CN.2022-284 du 17 octobre 2022, le Conseil municipal a approuvé un plan de financement initial objet de cette rénovation. Le montant total prévisionnel de cette opération s'élevait à 156 951,65 € TTC, dont 111 117,30 € à la charge de la commune, auxquels s'ajoutaient 4 709,00 € de frais généraux versés au SYANE (correspondant à 3 % du montant des travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus) soit un total de 115 826,30 € TTC.

Le plan de financement initial reposait sur une estimation avant mise en consultation des entreprises. Le résultat de l'appel d'offres génère une plus-value engendrant un complément de financement nécessaire à la réalisation de cette opération.

Le montant prévisionnel complémentaire s'élève à 20 358,71 € TTC à la charge de la commune, auxquels s'ajoutent 996,06 € de frais généraux versés au SYANE (correspondant à 3 % du montant des travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus) soit un total de 21 354,77 € TTC. Le plan de financement complémentaire de l'opération est annexé au présent rapport.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** ce plan de financement complémentaire établi avec le SYANE pour la mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, route du Semnoz ;
- **AUTORISER** le versement de la participation communale complémentaire en fonds propres d'un montant total de 21 354,77 € TTC, dont 80 % de 20 358,71 € TTC à la charge de la commune et 80% de 996,06 € de frais généraux à la date de notification de l'avenant au marché de travaux, soit 16 286,97 € + 796,85 € = 17 083,82 €.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix
Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix
Ne prend pas part au vote : 1 voix

Ne prend pas part au vote : GRANGE Antoine

Le Secrétaire de séance
PESSEY Tony
Signé électroniquement par :
Tony PESSEY
Date : 31/03/2023
Qualité : Conseiller municipal

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire
Signé électroniquement par :
Christelle BRANDO
Date : 31/03/2023
Qualité : Cheffe de service



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Commune ANNECY
 N° de contrat 22059
 Date 19/10/22

74010



PLAN DE FINANCEMENT
 PROGRAMME 2022
 OPERATION : Route du semnoz Complément

Voire interlocuteur technique : Géraldine DELAVEAU
 Voire interlocuteur administratif : Gabriela ROUPOZ

Nombre de candélabres : 1
 Nombre de consoles : 0

Opération : Route du Semnoz						REPARTITION DU FINANCEMENT									
Opération :						Participation du Syane				Participation de la commune					
Code programme	Année de la demande d'intervention	N° de la demande d'intervention	Sous-opération	Nature	Montant HT de la dépense	TVA	Montant TTC de la dépense	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du Syane	Total Syane	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge de la commune	Total commune
Electricité															
MJR	20194	00		Mise en souterrain réseau - Commune urbaine	18 044,93 €	3 608,99 €	21 653,92 €	40%	7 217,97 €	3 608,99 €	10 826,96 €	60%	10 826,96 €	0,00 €	10 826,96 €
Sous-total					18 044,93 €	3 608,99 €	21 653,92 €		7 217,97 €	3 608,99 €	10 826,96 €		10 826,96 €	0,00 €	10 826,96 €
Eclairage public															
EPI	20194	01		Eclairage Public coordonné avec enfouissement BT	4 146,90 €	829,38 €	4 976,28 €	FCTVA = 16,404 % du TTC							
Sous-total					4 146,90 €	829,38 €	4 976,28 €	Piafond	1 200,00 €	816,11 €	2 016,11 €	Piafond	2 946,90 €	13,27 €	2 960,17 €
Sous-total					4 146,90 €	829,38 €	4 976,28 €		1 200,00 €	816,11 €	2 016,11 €		2 946,90 €	13,27 €	2 960,17 €
Réseaux de Télécommunications															
OR	20194	02		Rétablissement réseau Orange	5 478,32 €	1 095,26 €	6 571,58 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100%	5 478,32 €	1 095,26 €	6 571,58 €
Sous-total					5 478,32 €	1 095,26 €	6 571,58 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		5 478,32 €	1 095,26 €	6 571,58 €
TOTAL					27 068,16 €	5 633,63 €	33 201,78 €		8 417,97 €	4 425,10 €	12 843,07 €		19 250,18 €	1 108,53 €	20 358,71 €

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune : 3 % du montant total TTC (hors Génie Civil pour Fibre Optique - Collecte)	998,06 €
---	----------

La contribution au budget de fonctionnement du Syane fera l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres, conformément aux instructions et règles de la comptabilité publiques. Ce recouvrement sera effectué après la réception de la première facture de travaux.

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme de fonds propres:

- 80 % de la quote-part, soit **18 288,97** euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.
- 80 % de la contribution au budget de fonctionnement, soit **798,85** euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.